



Projet intégré STM et Ville de Montréal secteur Berri



parlons·en

Montréal 



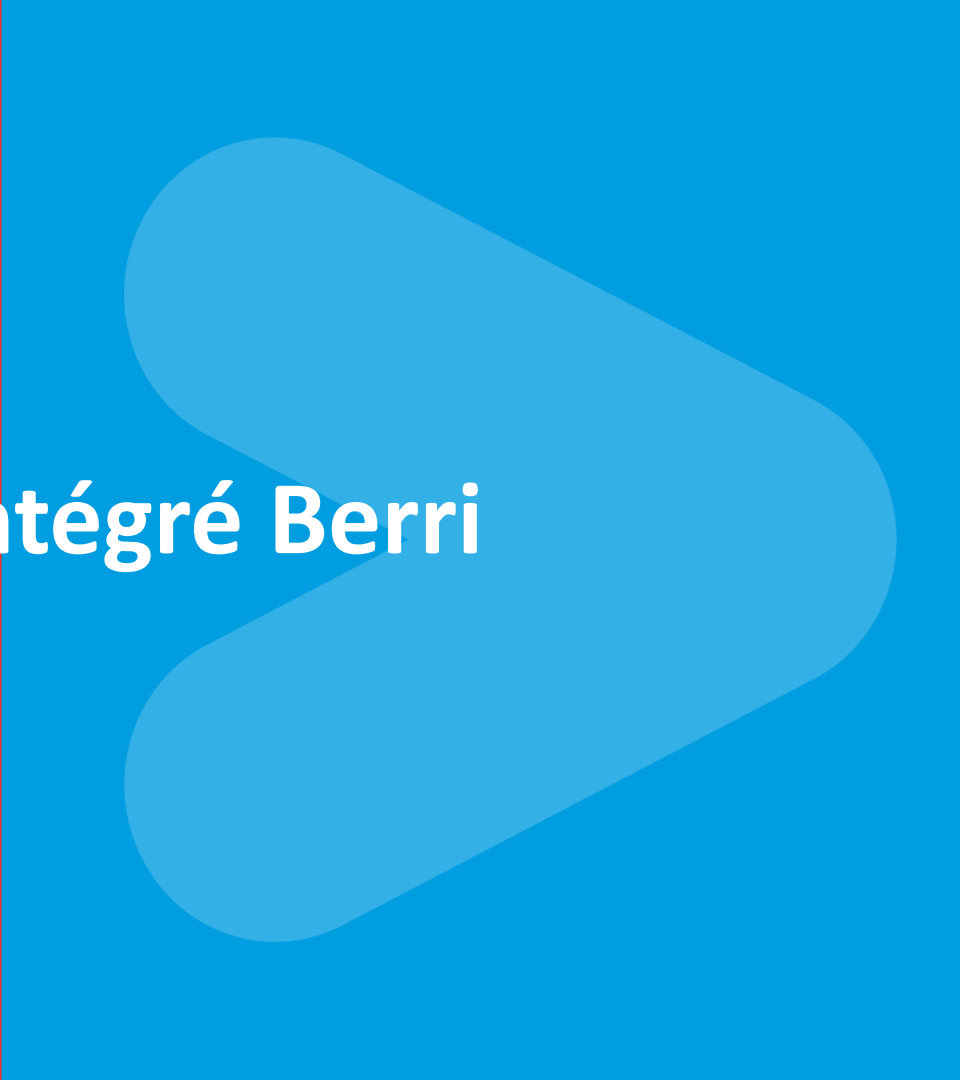
Objectif

- Présenter le chantier, les grands jalons et les mesures de mitigation
- Répondre à vos questions

Déroulement de la séance d'information

- Présentation (40 minutes environ)
- Période de questions
 - Questions en ligne
 - Questions de la salle

Présentation des intervenants



Le projet intégré Berri

Qu'est-ce que le projet intégré Berri ?

Ce projet intègre des travaux de la **STM**, de la **Ville de Montréal** et des réseaux techniques urbains (Bell, Hydro-Québec, Énergir, CSEM).



Réfection de la membrane d'étanchéité
de la station Berri-UQAM (phase 2)

Construction d'un poste d'épuisement

Réfections structurales



Réfection des infrastructures municipales
souterraines (égouts, aqueducs...)

Réfection de la voirie

Réaménagement des rues

Aménagement du REV

Pourquoi un projet intégré ?



Optimise l'échéancier

Les interventions se font simultanément.



Réduit les impacts riverains

Moins de chantiers successifs, arrimage des chemins de détour.



Optimise les coûts

Économies d'échelle : quantité de matériaux réduite et coûts partagés.



Réduit l'empreinte écologique

Moins de déchets de démolition et de reconstruction.

Pourquoi refaire la membrane d'étanchéité ?



La station Berri-UQAM a été inaugurée en **1966**, il y a 60 ans. Diagnostic (2007) : **membrane défailante** et risque d'infiltration d'eau. Sans intervention, les **dommages aux structures** seraient coûteux et génèreraient des perturbations de service importantes.

Le remplacement assure :

- Une protection durable des infrastructures
- La fiabilité du service
- La sécurité des usagers

Le maintien des actifs, c'est **prévenir plutôt que réparer.**

Chantier de membrane d'étanchéité





Pourquoi refaire les infrastructures urbaines ?

Contribuer aux **objectifs de Montréal 2030** pour :

- Mettre à niveaux des infrastructures souterraines pour l'eau et les réseaux techniques urbains (Hydro-Québec, CSEM, Énergir, etc.).
- Sécuriser les espaces piétonniers et cyclables pour les usagers vulnérables, en raison de l'augmentation marquée de l'achalandage.
- Améliorer le verdissement et la biodiversité dans le secteur.

Aménagements finaux : rue Berri



Bénéfices:

- Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers
- Améliorer le confort des usagers
- Maintenir des débarcadères et des stationnements
- Augmenter le verdissement

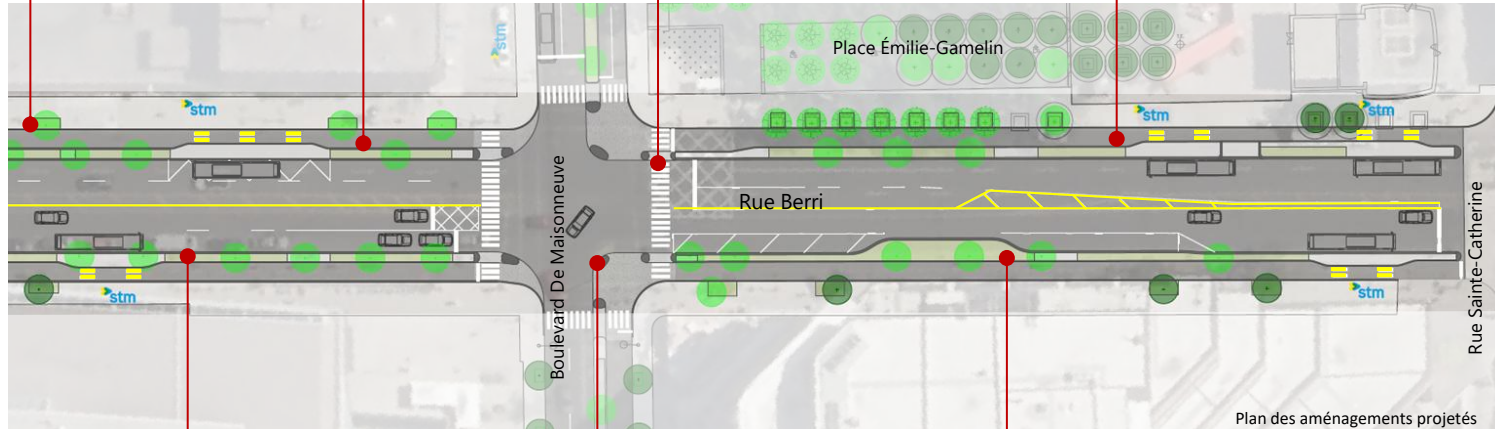
Aménagements projetés

Reconstruction des trottoirs avec bordure de granit

Mise en place de pistes cyclables unidirectionnelles à mi-niveau

Amélioration de la traversée par l'ajout de refuge piéton

Aménagement de quai pour autobus universellement accessible



Ajout d'un mail planté avec bordure de granit

Aménagement d'intersection protégée

Conservation du type de lampadaire existant

Travaux préparatoires : en cours

-  **Octobre 2025** : installation de la signalétique préventive
-  **Mi-octobre à début novembre 2025** : préparation à la transplantation des arbres
-  **3 au 6 novembre 2025** : transplantation de 10 arbres
-  **Semaine du 10 novembre 2025** : retrait des stationnements sur Atateken et Ontario en vue des travaux de marquage
-  **Novembre 2025** : mise en place du détour cycliste et automobile (travaux de signalisation, marquage et feux de circulation)

Travaux d'aménagement de
surface
2027 (90 jours)

Réparation de la voûte du
métro (STM)
Mars à décembre 2026



LÉGENDE

-  Phase 1
-  Phase 1
Zones de chantier temporaires
-  Station de métro
-  Sortie de station fermée
(Janvier à été 2026)

Montréal 

 **stm**

Phase 1 :

**début janvier
2026 à
automne 2027**

Projet de réparation de la voûte du tunnel de métro entre les stations Berri-UQAM et Saint-Laurent



Voûte âgée de 60 ans, fragilisée par le temps.

24 avril 2023

- Délamination importante de la voûte à l'origine d'une longue interruption de service sur la ligne verte.

Impacts immédiats:

- Fermeture impactant 90.000 personnes entre les stations Frontenac et Lionel-Groulx.
- Arrêt de la circulation des véhicules lourds sur le boulevard de Maisonneuve.
- Tunnel sécurisé temporairement et mis en surveillance.

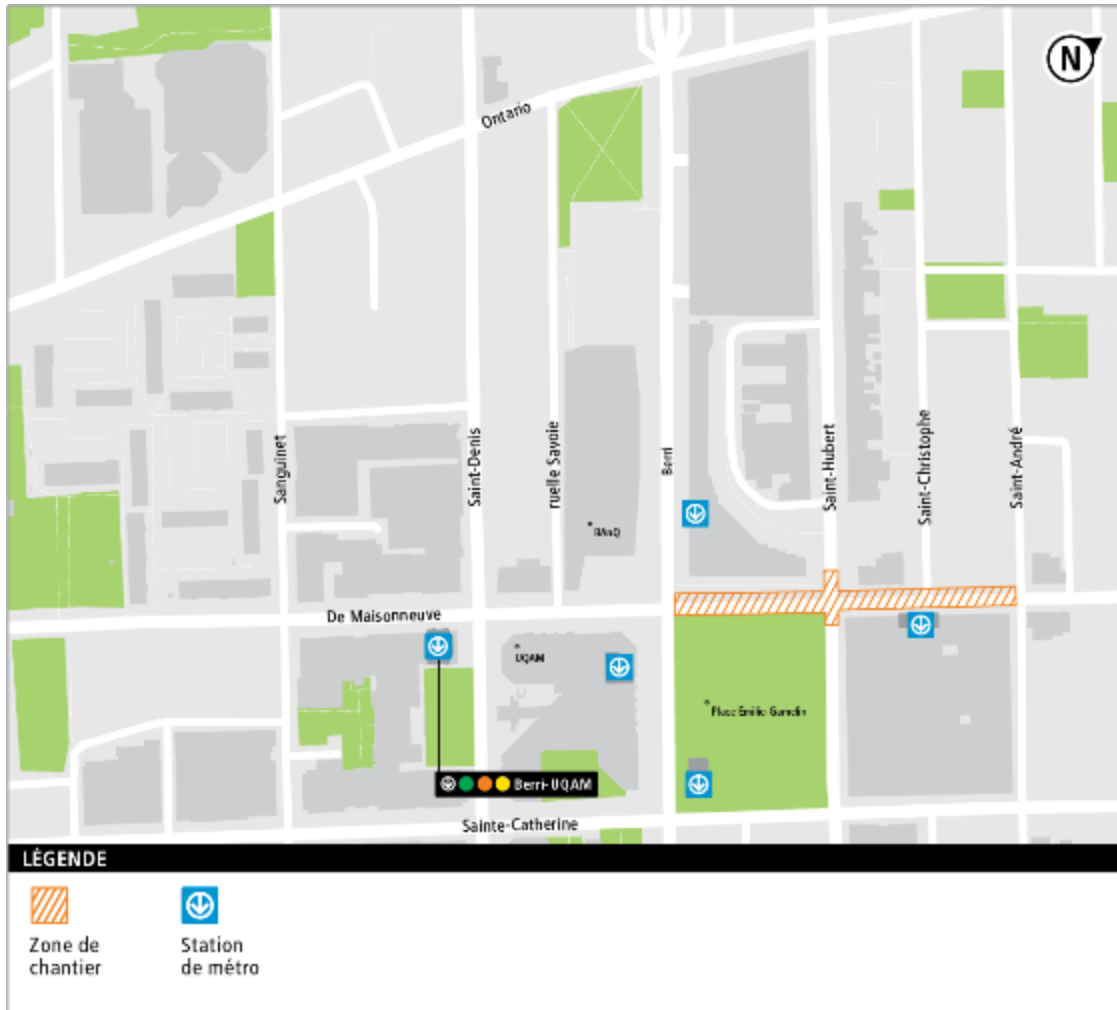
Excavation pour travaux de voûte - STM

- ✓ **Travaux essentiels** : maintenir un service métro fiable et sécuritaire.
- ✓ **Travaux extérieurs** (mars à décembre 2026) :
 - Allègement de la structure de chaussée
 - Réfection du système de protection incendie
- ✓ **Coordination** avec le projet intégré :
 - Arrimer les détours
 - Limiter les répercussions sur le secteur



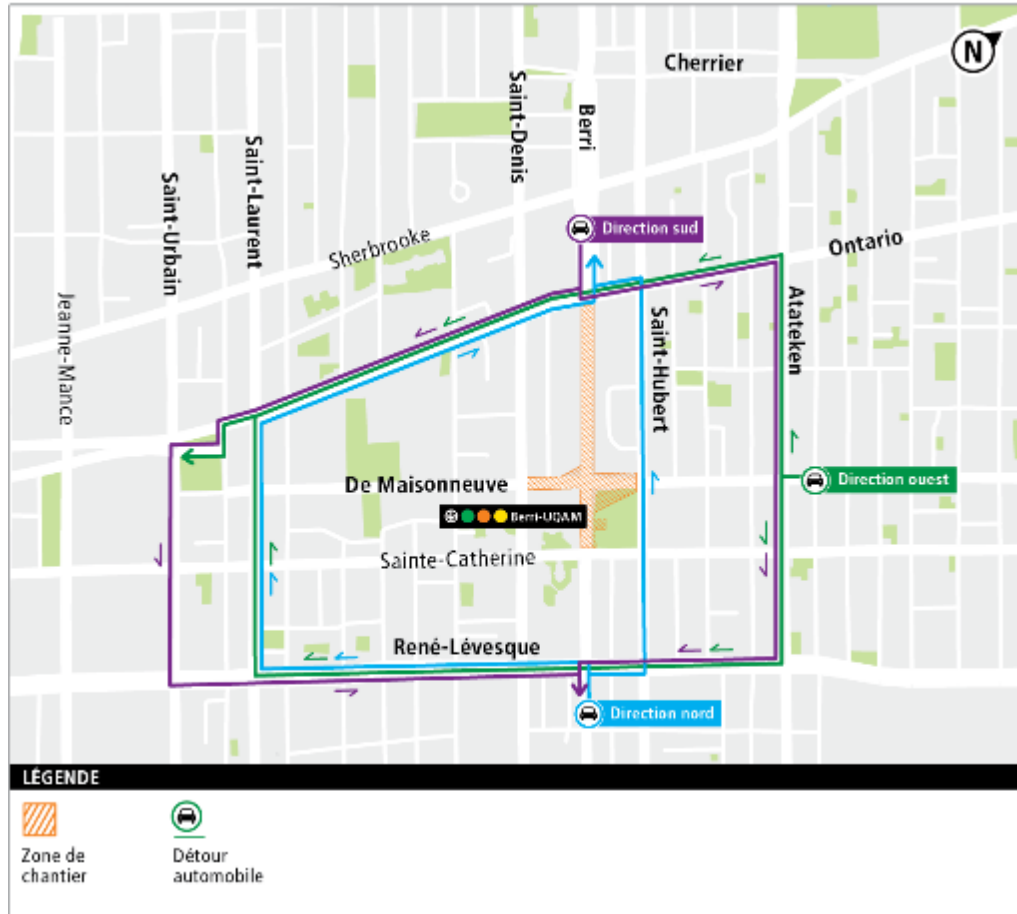
Phase 2 :

automne 2027 à
automne 2028





Détours et maintien de la circulation



Détours véhiculaires

Chemins de détour (phase 1 - 2026-2027)



Circulation - phase 1

Montréal



LÉGENDE					
Phase 1	Phase 1 Zones de chantier temporaires	Station de métro	Sortie de station fermée (Janvier à été 2026)	Stationnement	Sens de la circulation
					Sens de la circulation temporaire

Stationnements :

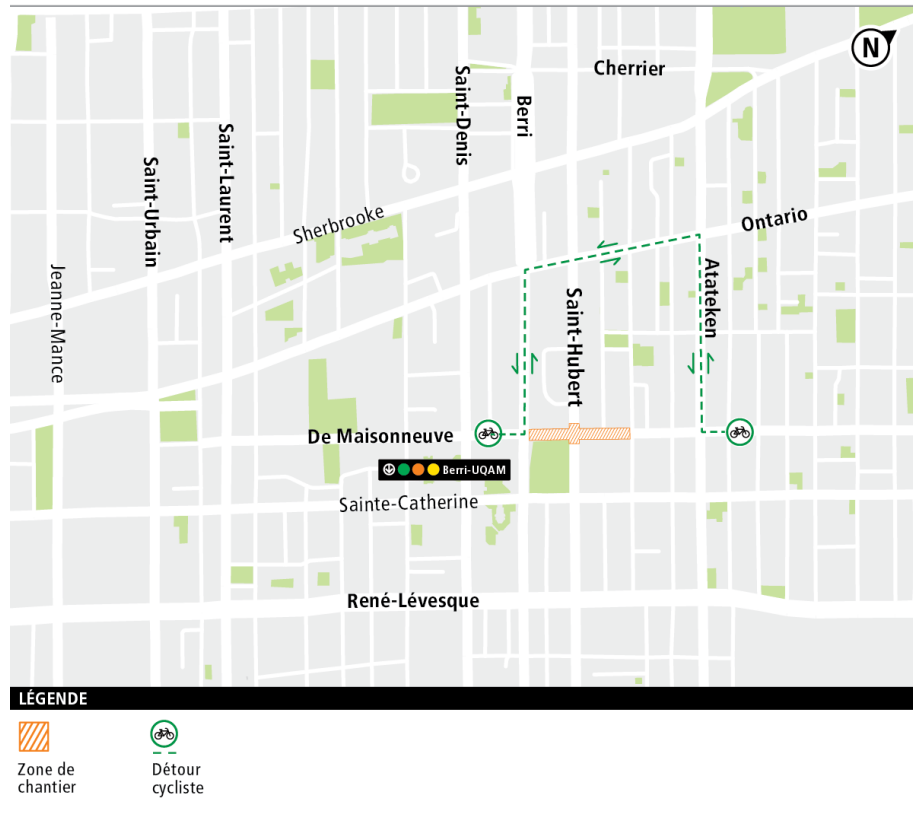
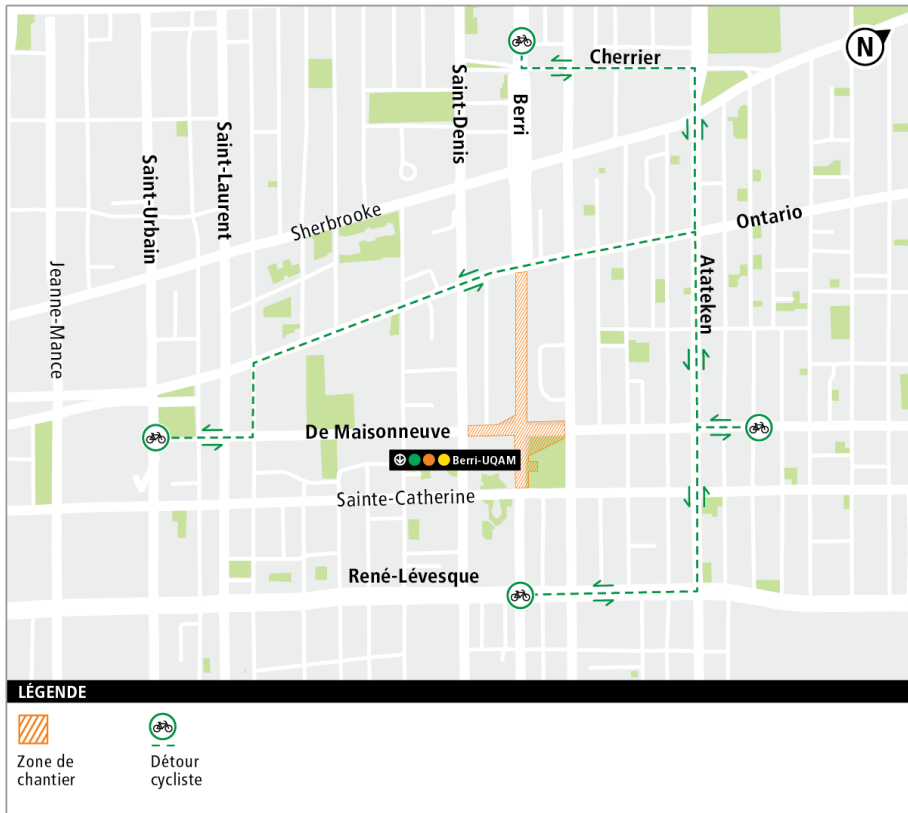
- Maintien de l'accès à tous les stationnements intérieurs.
- Retrait de stationnements sur les rues Sanguinet, Ontario et Atateken.

Circulation :

- **Rue Saint-Hubert** : 2 voies nord.
- **Rue Sanguinet** : 2 directions.

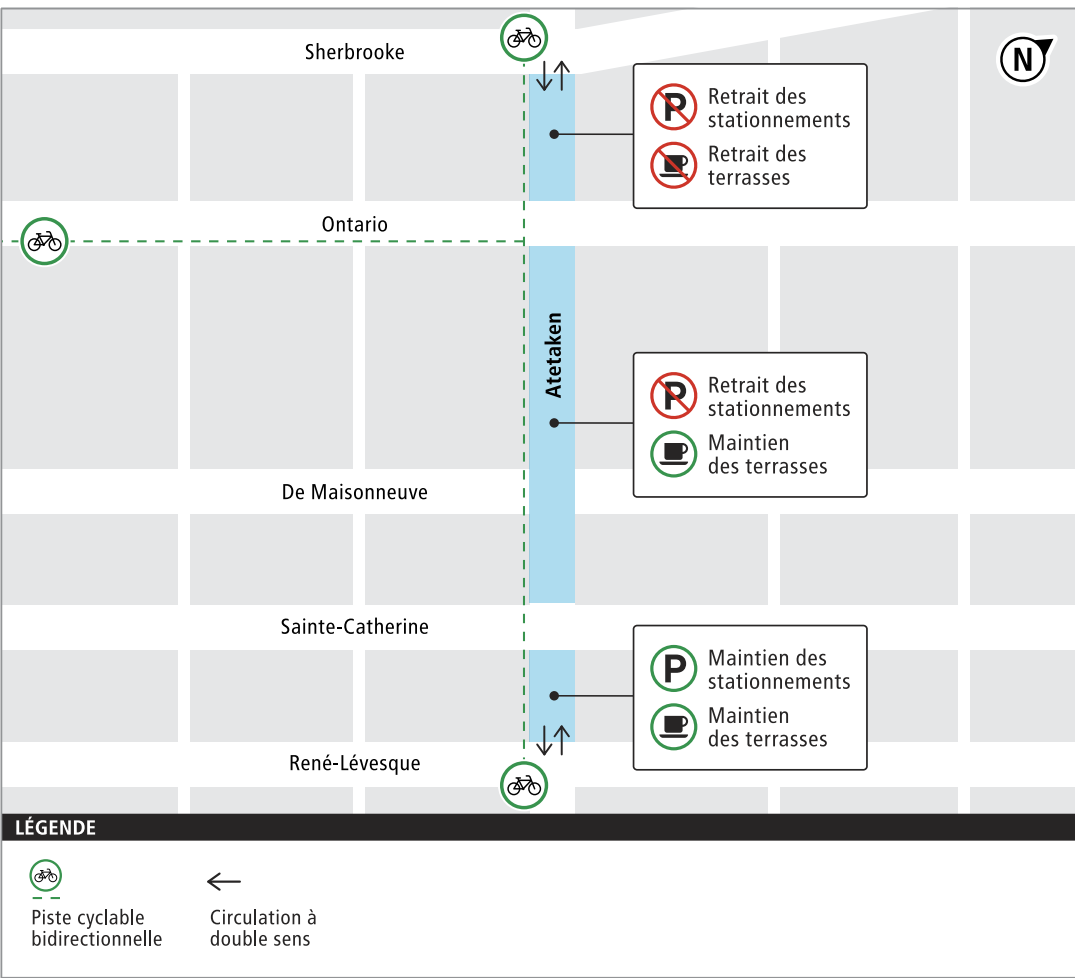
Détours cyclables

Montréal



Rue Atateken

Montréal



- ✓ Circulation à double sens
- ✓ Axe cyclable à double sens
- ✓ Relocalisation des débarcadères
- ✓ Relocalisation des stationnements à vignettes sur les rues locales (à venir).

Rue Ontario

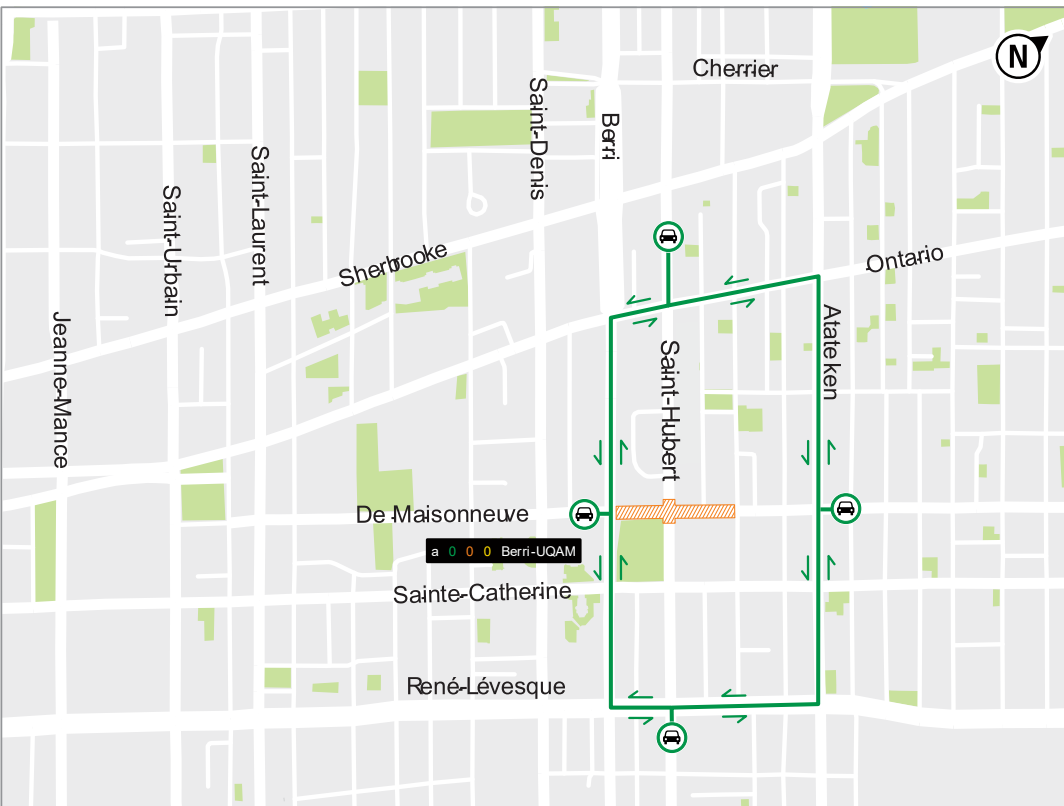
Entre les rues Berri et Atateken.

- ✓ Retrait des stationnements
- ✓ Retrait des terrasses
- ✓ Détour cyclable
- ✓ Relocalisation de certains stationnements à vignettes
- ✓ Relocalisation des débarcadères.



Détours automobiles - Phase 2

Montréal



LÉGENDE

 Zone de chantier

 Détour automobile

**Chemins de détour
(phase 2 - 2027-2028)**

Autobus



Lignes maintenues

14 Atateken

125 Ontario



Lignes modifiées

30 Saint-Hubert : terminus station Sherbrooke.

50 Vieux-Montréal / Vieux-Port : terminus station Champ-de-Mars.

361 Saint-Denis (nuit) : détour par la rue Atateken.

747 Aéroport : terminus temporaire coin René-Lévesque / Berri.



Ligne suspendue

427 Express Saint-Joseph.

Bonification de service sur la ligne 27 pour compenser la perte de service sur la ligne Express.



Parcours piéton :
point de départ et
terminus ligne 747



Mesures de mitigation

Chantier



Bruit

- **Respect de la réglementation** municipale et des normes de bruit en vigueur.



Poussière

- **Toiles anti-poussières** sur toutes les clôtures autour du chantier.
- Arrosage régulier en période sèche.



Horaire des travaux

- Respect de la réglementation municipale en vigueur : travaux **de jour en semaine, de 7h à 19h.**
- Avis transmis si des travaux de soir et fin de semaine sont nécessaires (dérogation).

Impacts riverains



Collectes

- Les collectes des déchets, matières organiques et recyclage seront **maintenues** selon les modalités habituelles.
- Assurées par l'entrepreneur dans la zone de chantier et par l'arrondissement sur les rues autour.



Coupures d'eau

- Toutes les coupures seront **planifiées** (raccordement aux systèmes d'aqueducs temporaires).
- Préavis de 48 heures. Aucune coupure planifiée dans les périodes d'affluence (festivals, événements, etc.).



Coupures d'électricité

- **Aucune coupure d'électricité** prévue dans le cadre du chantier.

Accès



Déneigement

- Coordination avec l'arrondissement, déneigement selon les **modalités habituelles**.
- Déneigement de la zone de chantier assuré par l'entrepreneur.
- Déneigement prioritaire de la ruelle Providence (autocars interurbains et activités commerciales)



Accès piétons

- **Maintenus en tout temps** à l'aide de corridors balisés universellement accessibles.
- Maintien de l'accès aux commerces et institutions.
- Installation de signalétique temporaire.



Véhicules d'urgence

- **Accès maintenu en tout temps** à l'intérieur de la zone de chantier.
- Sorties de secours des bâtiments maintenues dans la zone de chantier.
- Inspection par le Service incendie de la Ville de Montréal.



Accès métro

- **Maintenus** pendant toute la durée des travaux.
- Sauf accès Ilot-voyageurs fermé de janvier à juin 2026.

Cohabitation sociale et environnement

Activités du secteur

- Travail en collaboration avec les acteurs du secteur pour maintenir le dynamisme de la place Émilie-Gamelin et les activités estivales.
- Comité des entraves regroupant les grands acteurs socio-économiques du secteur.



Intervenants communautaires

- Rencontre des intervenants communautaires et collaboration avec les partenaires du secteur.
- Maintien des distributions de nourriture.

Sentiment de sécurité

- Réduction des recoins (cours anglaises et zones aveugles), ajustements tout au long du chantier.
- Éclairage adéquat en soirée et dans la nuit.
- Travail en collaboration avec les partenaires du milieu.



Signalétique et environnement

- Signalétique temporaire pour diriger les piétons vers les commerces et institutions de la zone de chantier.
- Maintien d'un environnement propre et intégration du chantier dans son environnement.



Gestion et valorisation de la canopée

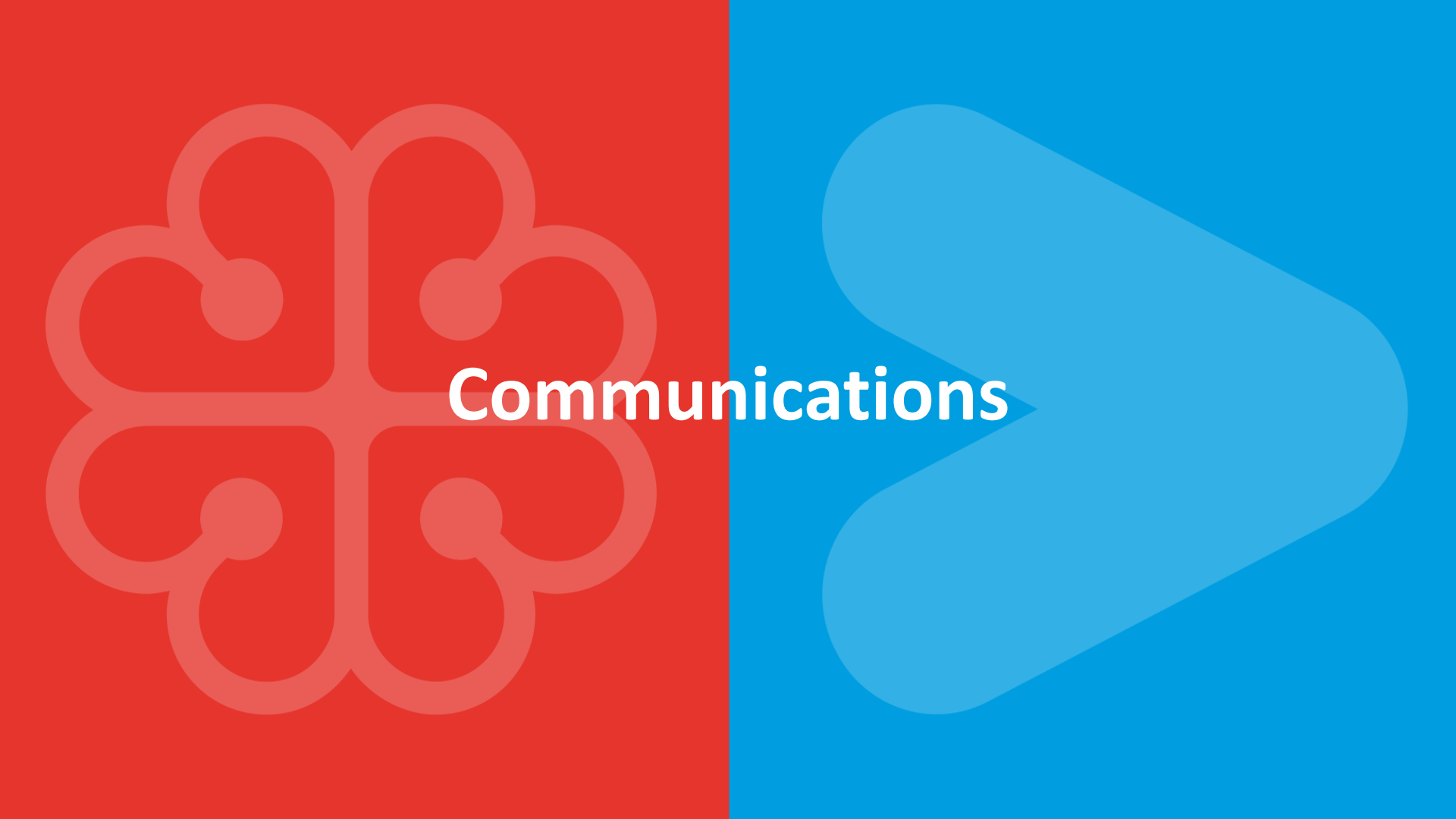
Renouvellement de la canopée

Situation actuelle	Après les travaux
99 arbres : - 60 à remplacer - 29 à conserver / protéger - 10 transplantés Excavation pour les travaux de voûte du tunnel de métro : 4 arbres à remplacer.	Canopée doublée, avec 198 arbres : - 169 nouvelles plantations - 29 arbres conservés - 10 arbres transplantés en bordure du boulevard Notre-Dame Est Arbustes et vivaces : - 1591 arbustes - 3314 vivaces
Peu de biodiversité : - Érables, ormes et gleditsias (féviers d'Amérique) - Un seul type de graminée (élyme des sables)	Biodiversité augmentée : - 12 variétés d'arbres - 11 variétés d'arbustes - 9 variétés de graminées - 4 variétés de vivaces

Aménagements finaux : place Émilie-Gamelin



Source : Provencher Roy



Communications

Comment rester informé ?



Page web du projet

stm.info/berri

Informations sur le projet, prochaines étapes, plans et liens vers les programmes d'aide.



Bulletin électronique

Inscription sur la page web du projet.

Prochaines étapes, événement ou travaux exceptionnels.



Agent de liaison

M. Hendell Blaise est votre point de contact pour toute demande ou préoccupation.



Programmes de soutien financier

Les informations contenues dans cette présentation sont fournies à titre indicatif uniquement et n'ont aucune valeur juridique. Elles ne doivent pas être considérées comme des conseils légaux, des garanties ou des déclarations officielles. Pour obtenir les informations les plus récentes et les plus précises sur les programmes de subventions ou pour obtenir de l'information à jour, veuillez consulter le site officiel de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : montreal.ca.



DÉCLARATION DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Suite à l'adoption de la loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le gouvernement du Québec exige que toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus, doit, **pour se voir octroyer un contrat ou recevoir une subvention par la Ville, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte.**

Les requérants devront remplir la déclaration de la charte de la langue française pour faire une demande dans le cadre des programmes. Si l'entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, et ce, depuis 6 mois ou plus, elle devra joindre au formulaire le certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF, une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF ou encore une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF

LES ÉTAPES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION



La Ville de Montréal entame une transition numérique pour la réception des dossiers dans le cadre de ses programmes de subventions.

Avant de soumettre une demande dans le cadre de nos programmes, il est **essentiel de suivre ces étapes :** **Après avoir soumis votre demande :**

- Lire attentivement le règlement du programme de subvention et vérifier votre admissibilité.
- Prendre connaissance des documents requis à joindre à votre demande.
- Préparer votre dossier électronique en rassemblant toutes les informations nécessaires.
- Contacter la ligne d'affaires si vous avez des questions ou besoin d'assistance.
- Soumettre votre dossier complet dans les délais impartis.
- Vérifier que vous avez bien reçu un courriel automatique de confirmation de la plateforme de dépôt (veillez à vérifier vos spams).
- Effectuer toute demande de suivi de dossier exclusivement par le biais de la ligne d'affaires de Montréal.
- Si votre dossier est jugé incomplet, fournir les documents complémentaires demandés dans les meilleurs délais.

LIGNE AFFAIRES MONTRÉAL



Affaires Montréal : une équipe au service des entreprises montréalaises

L'équipe Affaires Montréal, composée d'agents de communication sociale, agit comme porte d'entrée du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Communiquez avec la ligne Affaires Montréal pour :

- Obtenir des renseignements sur les programmes, mesures et subventions disponibles pour votre secteur d'activités;
- Obtenir de l'information sur les services de la Ville, de ses partenaires ou des autres ordres de gouvernement;
- Obtenir de l'aide pour remplir une demande de subvention.

514 394-1793

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

Mission

Favoriser une expérience citoyenne simplifiée et de qualité par son service personnalisé ainsi que par ses activités visant à **informer**, **soutenir** et **orienter** les entreprises et organismes montréalais sur les programmes et mesures de la Ville

Clientèle desservie

- Particuliers en affaires
- Entreprises
- OSBL

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS
DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR
DES TRAVAUX MAJEURS**



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS



Le programme d'aide financière s'adresse aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs et a pour objectif de diminuer les impacts liés au chantier.

SECTEUR ÉLIGIBLE AIDE FINANCIÈRE :

Programme d'agglomération applicable dans les secteurs désignés par le comité exécutif (voir [page web](#))

INFORMATIONS :
aidefinanciere@montreal.ca

.....

5 % de perte de bénéfice brut
minimale

40 000 \$ maximum de
subvention par exercice financier

.....

**SUBVENTION FORFAITAIRE AUX
ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS
UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES
TRAVAUX MAJEURS**



PROGRAMME DE SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS



Programme de subvention qui vise à accorder une subvention de 5 000 \$ à tout établissement qui exerce des activités commerciales admissibles, situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs sur le territoire de l'agglomération montréalaise et désigné aux fins d'application du programme.

Entrée en vigueur : Juillet 2023

INFORMATIONS :
aidefinanciere@montreal.ca

Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

Territoires d'application

Le programme s'applique dans les secteurs désignés par le comité exécutif et listés sur montreal.ca.

Chantiers admissibles :

- Tout projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques;
- Travaux exécutés par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal;
- Entraîne des entraves à la circulation automobile, d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois;
- Chantier doit être en cours au moment de l'entrée en vigueur du Règlement ou à une date ultérieure.

Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

PROGRAMME COMMERCE- MONTREAL



PROGRAMME COMMERCE- MONTREAL



Ce programme de subvention a été conçu pour accompagner les commerçants et les propriétaires immobiliers commerciaux désirant rénover les locaux et les façades des bâtiments commerciaux

SECTEUR ÉLIGIBLE :

Ensemble de l'agglomération de Montréal

INFORMATIONS :

commerce-montreal@montreal.ca

12 M\$ / 3 ans

1M\$ / période d'admissibilité

40% du coût des travaux,
jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par
projet

75% du coût des honoraires
professionnels en design
(architectes, designers, ingénieurs),
jusqu'à concurrence de 10 000 \$

Date limite : Le dépôt des demandes doit être fait lors de l'une ou l'autre des 12 périodes d'admissibilité. La dernière période d'admissibilité se termine le 31 août 2026.

Montréal 

LISTE DES TRAVAUX ADMISSIBLES

- Le revêtement et les murs extérieurs
- Les ouvertures (portes, fenêtres, vitrines)
- Les auvents, les enseignes, l'éclairage extérieur
- L'aménagement d'une terrasse permanente ou des accès au bâtiment
- Les éléments architecturaux
- La charpente, les fondations, la toiture
- Les murs intérieurs, les plafonds, le plancher
- Les escaliers
- La peinture
- L'électricité, la plomberie, le chauffage, la climatisation, la ventilation
- Les salles de bain dédiées à la clientèle
- Les équipements pour la clientèle à mobilité réduite
- Banquettes, tablettes, présentoirs, cabinets de cuisine) à condition qu'ils soient immobilisés.

LES EXCLUSIONS

- Ne s'applique pas à un bâtiment qui appartient au gouvernement, à la Ville, à une institution religieuse, à la STM ou à la CMM.
- Ne s'applique pas à un bâtiment ou à une partie de bâtiment occupé par des activités industrielles.
- Ne s'applique pas à un poste d'essence, une station-service, un atelier mécanique ou un lave-auto.
- Ne s'applique pas à une partie de bâtiment abritant une succursale, une filiale ou une entreprise franchisée qui fait partie d'un réseau comptant plus de cinq succursales, filiales ou entreprises franchisées.
- Ne s'applique pas à un projet d'une valeur estimée et réelle de moins de 40 000 \$.

Les projets sont évalués en fonction de la grille de critère en Annexe du règlement. Seuls les meilleurs projets sont soutenus.

PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES (PAAC)



PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES



Ce programme de subvention a été conçu pour accompagner les demandeurs désirant réaliser des travaux en accessibilité universelle à leur clientèle vivant avec des handicaps.

SECTEUR ÉLIGIBLE PAAC :

Ensemble de l'agglomération de Montréal

INFORMATIONS :
paac@montreal.ca

.....

90 % du coût des travaux et
services professionnels admissibles

40 000 \$ maximum de
subvention

.....

Date limite : 31 décembre 2026

Période de questions



Déroulement :

- Pour poser une question, déplacez-vous au micro
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, levez la main
- 2 questions max par tour de parole

Questions en ligne (posées lors de l'inscription)
Questions de la salle



ANNEXES

Rue Saint-Hubert et ruelle Providence



Autocars interurbains

- Sortie via la ruelle Providence.
- Entrée sur Saint-Hubert, coin Ontario.



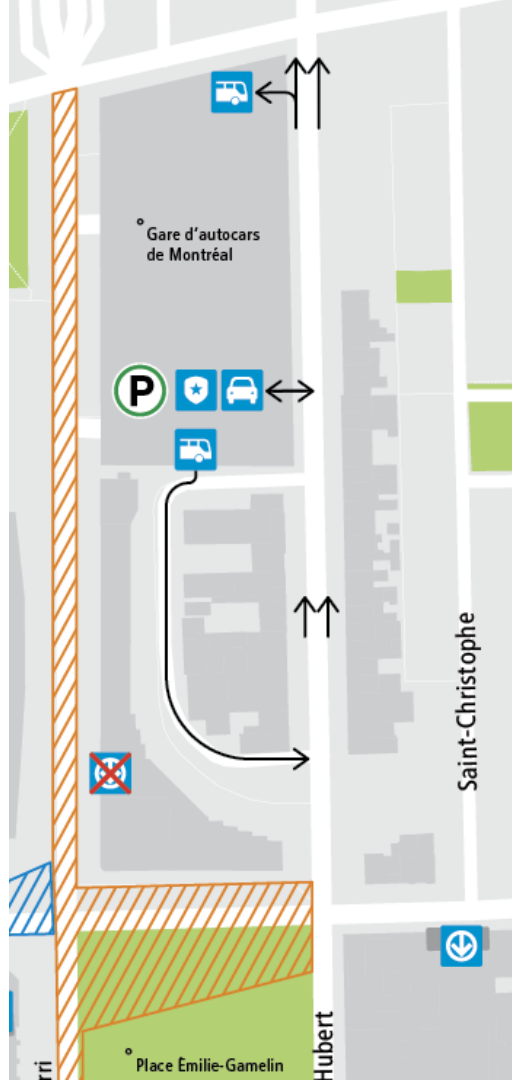
Véhicules d'urgence

- Entrées et sorties via la rue Saint-Hubert



Stationnement

- Maintien du stationnement intérieur
- Maintien du stationnement extérieur coin Saint-Hubert / De Maisonneuve.





Rue Sanguinet et ruelle Savoie

- ✓ Retrait des stationnements sur rue
- ✓ Maintien de l'accès au stationnement intérieur de l'UQAM et de la Grande bibliothèque
- ✓ Stationnement des habitations Jeanne-Mance : sortie par la rue Boisbriand

Revalorisation des arbres

- ✓ Tous les arbres du secteur ont été évalués par un expert en foresterie urbaine.
- ✓ Transplantation des arbres ayant 90% de chances de survie et plus.



10 arbres transplantés en bordure du boulevard
Notre-Dame Est, proche du viaduc Bercy

Signalétique de chantier

